

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 15 février 2021  
N° CD-2021-3-7-1

### **7<sup>ème</sup> Commission**

Commission de la santé et de l'alimentation

### **Service instructeur**

Service pilotage des ressources

### **Service consulté**

Direction des Sports et de la Vie associative

## **RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a érigé le soutien au sport et aux associations au rang de priorités. Elle entend agir pour que le sport, dans tous ses aspects, devienne un levier d'épanouissement et de cohésion sociale pour tous les Alsaciens, ainsi qu'un vecteur de développement transfrontalier. Plus largement, la CeA souhaite soutenir la vie associative, essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté.

L'Alsace, terre de solidarité, compte environ 32.000 associations de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la vie sociale, animées par près de 440 000 bénévoles. Parmi elles plus de 5 500 sont des associations sportives (soit 33 % des clubs sportifs du Grand Est) qui comptent 480 000 licenciés (soit 39 % des licenciés du Grand Est), représentant 68 disciplines sportives différentes. Ces chiffres considérables témoignent de leur vitalité et de leur poids dans le territoire alsacien. La crise sanitaire impacte fortement ce secteur, qui continue à être fragilisé, et les deux Départements ont apporté en 2020, via le « Plan Marshall » et le FUSAA, un soutien exceptionnel sans précédent de près de 9,2 M€ à 2.167 associations (dont 49% étaient des associations sportives qui se sont vues attribuer 4,3 M€).

La CeA joue un puissant rôle d'accompagnement des associations pour animer les territoires au plus près des Alsaciens et pour développer la pratique du sport pour toutes et tous, notamment auprès des personnes en situation de handicap et les collégiens, en lien avec l'exercice de ces compétences majeures de la Collectivité.

Du Nord au Sud de l'Alsace, la Collectivité a développé ces dernières années de nombreux dispositifs qui permettent de soutenir le sport dans tous les territoires. Le nécessaire travail de convergences des politiques développées par les deux anciens Départements est engagé et doit se poursuivre selon une méthode, des propositions et un calendrier, qui seront finalisés à la fin du 1er semestre 2021, avec une traduction dès le budget 2022. Aussi le présent

budget présente-t-il le visage d'une transition, qui affirme cependant l'ambition sportive de la CeA.

En 2021, la politique sportive continuera ainsi de soutenir le fonctionnement des clubs et des comités départementaux, ainsi que de développer le sport scolaire et le sport santé, en tenant compte de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie. L'impact majeur de la crise sanitaire sur les associations et particulièrement les clubs sportifs alsaciens sera une donnée essentielle à mesurer en 2021.

Par ailleurs, l'accueil par la France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ouvre des perspectives pour mettre plus de sport dans la vie des Alsaciens, qu'il s'agisse de loisirs, de santé, de sport de nature ou de pratiques libres, et la CeA déposera un dossier de labellisation « Terre de Jeux » auprès du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (les deux anciens Départements ayant déjà obtenu cette labellisation).

Pour 2021, la politique en faveur des Sports et de la Vie associative, qui mobilisera 4 663 687 € au budget primitif 2021, propose un engagement financier suivant :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 846 600 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 817 087 € et un total d'autorisation de programme de 800 000 €.

## **I. Sports**

### **A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :**

Le sport constitue un enjeu de santé publique et de qualité de vie. C'est un vecteur essentiel de cohésion sociale et un bien commun, utile socialement. L'activité sportive doit participer au développement des territoires et permettre l'épanouissement des habitants.

Le comité de pilotage politique de la CeA a identifié 3 axes stratégiques pour le sport, pour lesquels le travail est engagé : donner à l'Alsace la capacité d'agir dans la gouvernance du sport, faciliter et accompagner l'organisation du monde sportif alsacien, et définir une politique sportive ambitieuse.

Les chantiers de convergence des politiques sportives des deux anciens Départements ont été répertoriés : le soutien aux clubs, l'aide à la licence, les comités, les manifestations, le sport scolaire, les sports de nature, le sport-santé, le haut niveau, et les enjeux sociaux (féminisation, lutte contre les discriminations, handicap, insertion).

Une méthode et des propositions seront formulées courant 2021 pour être soumises à la décision des conseillers d'Alsace. L'objectif est de proposer une politique sportive harmonisée qui entre en application entre 2022 et 2023.

Pour l'année 2021, les politiques respectives menées précédemment dans les deux anciens Départements s'appliqueront dans les mêmes conditions qu'en 2020 : dans le Nord Alsace, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptée fin 2018 seront mis en œuvre. Dans le Sud Alsace, les axes d'intervention en faveur des clubs, des comités départementaux, ou encore du sport scolaire seront maintenus.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les deux anciens Départements ont obtenu en janvier 2020 le label Terre de Jeux 2024 : la CeA déposera cette année un dossier spécifique de labellisation Terre de Jeux dans lequel des projets alsaciens en lien avec les Jeux et la promotion du sport pour tous seront développés pour marquer cette échelle alsacienne et pour incarner une nouvelle gouvernance du sport à l'échelon territorial. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont une opportunité pour la CeA : c'est en effet une occasion de définir des pistes

d'actions communes et de communication entre toutes les collectivités alsaciennes labellisées Terre de Jeux et Centre de préparation aux Jeux. C'est l'occasion également de montrer que l'Alsace est présente dans ce que Paris 2024 décrit comme « les Jeux de la France ». C'est aussi l'occasion aussi d'envisager des actions à l'échelle transfrontalière dans une dimension européenne des Jeux et d'investir le champ de « l'Olympiade culturelle » (événements culturels à créer, accessibles à un large public et ayant pour but de provoquer des rencontres entre le sport et l'art). C'est enfin la possibilité de développer des actions sur les axes forts de la CeA, particulièrement sur le sport-santé (surpoids chez les collégiens), la pratique sportive des personnes en situation de handicap, l'égalité hommes femmes (les Jeux de 2024 seront les 1ers Jeux entièrement paritaires), des thèmes sur lesquels se fondent les politiques publiques, notamment sportives, de la Cea.

Le budget des sports et de la vie associative proposé pour 2021 est en légère baisse de 2,04% en fonctionnement par rapport au BP 2020 sur le périmètre de la CeA. En investissement, la diminution est de 38,52%, car le budget s'adapte au rythme de réalisation des projets d'équipements soutenus par la Collectivité (du fait de décalages de travaux).

Les grandes lignes du budget sont les suivantes, en termes d'importance budgétaire :

- Soutien à la pratique sportive : 2 233 800 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement,
- Sport et excellence : 1 060 000 €,
- Equipements et matériels sportifs en investissement : 470 000 € de crédits de paiement et 800 000 € d'autorisations de programme,
- Centre Sportif Régional Alsace : 350 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement,
- Développement local en investissement : 192 087 € de crédits de paiement,
- Sport et handicap : 78 800 € en fonctionnement et 45 000 € et investissement,
- Sport de nature : 20 000 €.

Politique Sports et Attractivité des territoires :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 812 600 €	3 762 600 €	- 50 000 €	-1,31%	- €
Dépenses d'investissement	1 328 963 €	817 087 €	- 511 876 €	-38,52%	800 000 €
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>5 141 563 €</b>	<b>4 579 687 €</b>	<b>- 561 876 €</b>	<b>-10,93%</b>	<b>800 000 €</b>
Recettes de fonctionnement	1 500 €	- €	- 1 500 €	-100,00%	- €
<b>Total recettes (B)</b>	<b>1 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 500 €</b>	<b>-100,00%</b>	<b>- €</b>
Dépenses nettes (A-B)	5 140 063 €	4 579 687 €	- 560 376 €	-10,90%	800 000 €

## **B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)**

Le détail de ces lignes budgétaires est le suivant :

### 1) Développement local (P057) - politique sectorielle attractivité territoires

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en investissement : un crédit de paiement de 192 087 €.

Il s'agit de crédits de paiement en investissement destinés à solder les demandes de subventions attribuées dans le cadre des Contrats de territoire dit de « 2<sup>e</sup> génération ». Ce sont les « fins de projets », financés sur les crédits sports. Ainsi ont été construits dans ce cadre des équipements sportifs et socio-éducatifs, des salles communales, des club-houses, ou encore des salles polyvalentes. Ce sont des équipements essentiels pour la pratique sportive dans les territoires.

### 2) Soutien à la pratique sportive (P208)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 233 800€.
  - en investissement : un crédit de paiement de 10 000 €.

Ce programme, élément majeur de la politique sportive, est scindé en différentes rubriques :

- **Soutien aux associations sportives, aide à la licence (903 000 €)** : il s'agit de soutenir les clubs alsaciens qui accueillent des jeunes. Selon les cas, cette aide peut être complétée par des soutiens pour les déplacements en championnats de France, la professionnalisation et la formation des encadrants, et par un soutien au bénévolat.
- **Aides aux comités et CDOS (755 000 €)** : les comités départementaux les plus importants et qui ont une démarche volontariste en direction de la Collectivité sont soutenus via des conventions d'objectifs qui peuvent être prolongées jusqu'à fin 2022 pour leur laisser le temps de s'organiser, dans le respect de leurs priorités et de leurs spécificités, à l'échelle alsacienne. Une cinquantaine de comités sont concernés.
- **Sport scolaire (230 000 €)** : ces crédits sont destinés à développer la pratique sportive des collégiens. Sont prévues des aides à la licence, aux transports et à la participation aux compétitions sportives scolaires. S'ajoutent également l'organisation du pass'sport aventure des collèges et la pratique de la voile dans le cadre scolaire animée par le Cercle de la Voile de Mulhouse, ainsi que des aides pour la pratique d'excellence des collégiens et pour les sections sportives scolaires.
- **Manifestations sportives (183 800 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement)** : cette ligne concerne les aides apportées aux associations sportives qui organisent des manifestations dans les territoires. Cela représente une centaine de manifestations dans toute l'Alsace.

- **Maison des sports (135 000 €)** : il s'agit d'un soutien fort à l'Association de la Maison des sports de Strasbourg qui gère, entretient et valorise cet équipement mis à la disposition du monde sportif. La structure héberge une quarantaine de ligues et comités. Un travail sera mené en concertation avec le monde sportif pour étudier les modalités de gestion et d'animation de cet équipement à l'échelle de l'Alsace. En attendant les résultats de cette concertation et les décisions des élus de la CeA, un arrêté a été pris pour poursuivre la mise à disposition du bâtiment à l'association jusqu'au 30 juin 2021.
- **Appels à projets sur les discriminations dans le sport (15 000 €)** : il s'agit de crédits reportés sur le budget 2021 concernant deux appels à projets dont le calendrier a été décalé en raison de la crise sanitaire.
- **Mercredis de neige (12 000 €)** : il s'agit de favoriser l'apprentissage du ski par les plus jeunes dans le cadre de sorties d'initiation dans le massif vosgien. Cette aide est réservée aux collèges et aux clubs de ski.

La multiplicité des interventions de la Collectivité démontre sa détermination à embrasser l'ensemble du champ du sport et croise un grand nombre de ses politiques publiques (collèges, handicap, personnes âgées, sport de nature, tourisme, attractivité...).

### 3) Sport et Excellence (P209)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 060 000€.

Ce programme se décompose comme suit :

- **Aides aux clubs de haut niveau (870 000 €)** : vitrines du sport alsacien, les grands clubs phares de leur discipline comme le Racing (300.000 €), la SIG (100.000 €), l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY (140.000 €), ainsi que les 6 clubs passerelles, l'ESSAHB, l'ATH et le SAHB pour le hand, le BC Gries-Oberhoffen, le BC Souffelweyersheim et la SIG féminine pour le basket (25.000 € chacun) qui évoluent au 2<sup>ème</sup> niveau professionnel bénéficient de subventions de fonctionnement (ou d'achats de prestations de service dans le Nord Alsace). Dans le Sud Alsace, les clubs de sports collectifs évoluant au meilleur niveau départemental sont aussi les organisateurs des Rencontres Jeunes Sportifs dans les clubs et dans les collèges.
- **Aides aux clubs d'intérêt territorial (150 000 €)** : il s'agit de soutenir les clubs évoluant au 1er niveau amateur du championnat de France des sports collectifs et individuels.
- **Bourses aux espoirs sportifs (40 000 €)** : ce dispositif vise à soutenir la pratique sportive compétitive des collégiens avec la mise en place de bourses aux espoirs sportifs pour les collégiens inscrits sur la liste des jeunes espoirs sportifs du Ministère des Sports.

Des clubs locaux à ceux de l'élite, des amateurs aux professionnels en passant par les espoirs et le soutien aux collégiens, la CeA soutient ainsi tous les échelons des clubs alsaciens.

### 4) Sport de nature (P210)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 20 000 €.

Ce programme concerne tout particulièrement :

- **les événements et manifestations destinés à mieux faire connaître les sites de pratique** : les crédits vont à l'organisation d'événements à destination des collégiens en lien avec l'UNSS et en direction du grand public à l'échelle de l'Alsace, en conciliant le développement des pratiques sportives et la préservation du milieu naturel.

La CeA dispose d'une compétence spécifique en tant que chef de file en matière de développement maîtrisé des sports de nature. Dans le Nord Alsace, on s'est saisi de cette thématique et s'est doté d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et d'un plan éponyme (PDESI). Dans le Sud Alsace, si cet axe n'a pas été développé institutionnellement, les sports de nature sont toutefois bien accompagnés. L'objectif est d'avoir une CDESI et un PDESI à l'échelle alsacienne.

#### 5) Equipements et matériels sportifs (P211)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en investissement : un crédit de paiement de 470 000 € et un total d'autorisation de programmes de 800 000 €.

Ce programme s'articule ainsi :

- **Gymnases mis à disposition des collèges (200 000 € de CP et 800 000 € d'AP)** : ce dispositif mis en œuvre en 2018 permet de soutenir les communes et communautés de communes qui investissent dans des installations sportives couvertes mises à disposition des collèges pour la pratique de l'EPS. Deux projets d'envergure à ILLZACH et à RIEDISHEIM nécessitent l'inscription d'une AP.
- **Aide à l'acquisition de matériel scolaire (70 000 €)** : il s'agit d'un soutien à l'acquisition de matériel sportif à destination des collèges pour la pratique de l'EPS.
- **Aide à l'acquisition de matériel associatif (200 000 €)** : ce soutien est destiné à permettre l'acquisition de matériel sportif par les clubs.

Il est à noter par ailleurs que 34,5% de l'investissement en territoire réalisés en 2019 et 2020 (soit 67,56 M€ sur 195,7 M€) l'ont été sur des équipements sportifs, ces volumes ne figurant pas dans le budget du sport. C'est toutefois une part considérable de l'investissement local qui situe bien l'importance du sport sur les territoires.

#### 6) Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) (P212)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 350 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €.

Un fort accompagnement est accordé à Mulhouse Alsace Agglomération, propriétaire de cet équipement depuis le transfert de gestion opéré en 2015, en vue du développement

du CSRA. Deux conventions cadres triennales portant sur les années 2015-2017 puis 2018-2020, ont permis de soutenir m2A dans son projet concernant un établissement à la disposition des sportifs alsaciens.

La convention qui s'est achevée fin 2020, a été prolongée de 2 ans, jusqu'à fin 2022, par décision de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 décembre 2020.

Il est proposé de maintenir les montants d'engagement de cette convention en fonctionnement et en investissement.

#### 7) Sport et handicap (P214)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 78 800 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 45 000.

Plusieurs dispositifs permettent de faciliter la pratique sportive des personnes en situation de handicap dont le soutien est l'une des compétences de la Collectivité :

- **Equithérapie (3 800 €)** : ces crédits permettent à des jeunes en situation de handicap de pratiquer l'équitation (financement de cours auprès des centres équestres).
- **Aide aux athlètes handicapés de haut niveau (25 000 €)** : cette aide s'adresse aux athlètes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau paralympiques du Ministère des sports.
- **Aide aux déplacements championnats handicapés (40 000 €)** : cette aide permet de participer aux frais de déplacements des sportifs de haut niveau en situation de handicap (aide versée aux clubs).
- **Appel à projets sport et handicap (10 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement)** : cet appel à projets permet de soutenir les clubs, les comités départementaux, les associations sportives des collèges, qui souhaitent intégrer des personnes en situation de handicap par des aides au financement de formations pour les encadrants techniques et en contribuant à l'achat de matériel spécifique.
- **Aide à l'acquisition de matériel pour les sportifs handicapés (30 000 € en investissement)** : il s'agit d'une aide à l'acquisition de matériel sportif adapté à la pratique des sportifs handicapés.

## II. Vie associative

### A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La CeA affirme le soutien à la vie associative, essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté. C'est le dynamisme des associations qui forme la vitalité des territoires.

Les dépenses de fonctionnement proposées dans ce budget 2021 pour la politique vie associative s'élèvent à 84 000 €.

Politique Vie associative :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	114 000 €	84 000 €	- 30 000 €	-26,32%	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	- €		- €
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>114 000 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>- 30 000 €</b>	<b>-26,32%</b>	<b>- €</b>
Dépenses nettes (A-B)	114 000 €	84 000 €	- 30 000 €	-26,32%	- €

### B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

La politique vie associative se décline en 2 axes :

#### 1) Vie associative (P213)

Au titre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 84 000 €.

Ce programme est scindé en différentes rubriques :

- **Fonds de secours aux associations (70 000 €) :** il s'agit d'un fonds d'urgence destiné aux associations qui rencontrent des difficultés passagères ; ce fonds est opérationnel depuis avril 2019 (distinct des plans d'aide mis en place dans le cadre de la crise sanitaire).
- **Projets de soutien à la vie associative (14 000 €) :** les crédits permettent de soutenir Alsace Mouvement Associatif à hauteur de 12 000 € pour favoriser la mise en réseau des acteurs de la vie associative, afin de les informer, les accompagner et les conseiller sur des sujets variés et quel que soit leur domaine d'activité.
- Un soutien de 2 000 € est également apporté à la Maison des Associations de Strasbourg pour organiser la Rentrée des associations.

## **Conclusion du rapport :**

Tableau global de la Politique des Sports et de la Vie associative :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 926 600 €	3 846 600 €	- 80 000 €	-2,04%	- €
Dépenses d'investissement	1 328 963 €	817 087 €	- 511 876 €	-38,52%	800 000 €
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>5 255 563 €</b>	<b>4 663 687 €</b>	<b>- 591 876 €</b>	<b>-11,26%</b>	<b>800 000 €</b>
Recettes de fonctionnement	1 500 €	- €	- 1 500 €	-100,00%	- €
<b>Total recettes (B)</b>	<b>1 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 500 €</b>	<b>-100,00%</b>	<b>- €</b>
Dépenses nettes (A-B)	5 254 063 €	4 663 687 €	- 590 376 €	-11,24%	800 000 €

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire au titre du Budget primitif 2021, pour la politique des Sports et de la Vie associative :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 846 600 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 817 087 € et un total d'autorisation de programme de 800 000 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY